Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/149/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Franck CHARON, Délégué régional adjoint de l'ASP pour la région Bretagne, à l'effet de signer tous les documents relatifs à la réponse de l'ASP au marché 2009_S_SAGRI_005/S5 subséquent à l'accord cadre 2099_S-SAGRI_005 – Lot 2 – versement des aides attribuées par la région Bretagne aux bénéficiaires de son dispositif de soutien au PASS'BIO.

Fait à Limoges,
Le 28 SEP. 2011

Edward JOSSA

DR Bretagne (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Président directeur général
M. Franck CHARON
M. François VARAGNAT
DRH
DFJL

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/150 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Véronique SOLENO, responsable de l'Unité de Certification des fonds structurels – sud-est, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général, les documents suivants :

a) Les certificats de service fait concernant les dossiers d'attribution de subventions financées par les fonds structurels, dans le cadre des prestations réalisées par l'ASP pour le compte des donneurs d'ordre des régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

b) Tous documents afférents à ces dossiers, en particulier les courriers adressés aux porteurs de projets ainsi qu'aux services instructeurs.

c) Les comptes rendus d'activité et les bilans finaux des opérations de contrôle des fonds structurels dévolus aux délégations régionales de l'ASP de Corse-PACA et Languedoc-Roussillon.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 15 septembre 2011.

Fait à Limoges
Le 28 SEP. 2011

Edward JOSSA

DR (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Président directeur Général
M. Olivier DEKESTER
M. Philippe MARIE
Mme Véronique SOLENO
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/151/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Guerric LALIRE, Délégué régional de l'ASP pour la région Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerric LALIRE, délégation de signature est donnée à M. Philippe VOISIN, Délégué régional adjoint, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Guerric LALIRE et Philippe VOISIN, délégations sont également données dans la limite de leurs attributions à :

- Mme Christiane VASSEUR, Chef du service agriculture et développement rural, et à M. Richard DHERBASSY, chargé de gestion, pour les actions du secteur agricole,

- M. Robert LACOUR, Chef du service formation professionnelle et emploi, M. André FARON, adjoint au chef du service formation professionnelle et emploi et responsable du secteur emploi, et à Mme Marie-Thérèse CARADIAT, responsable du secteur formation professionnelle, pour les actions du secteur FPEA,

- Mme Anne BRUGNERA, Chef du service contrôle, à Mmes Aurélie RINCHET, Aurélie POUMEROL GALLET et Anne-Laure GUILLEBERT et à M. David AGNIEL, responsables de secteur, pour les actions du secteur des contrôles,

- M. Axel de GASSART, Chef du service administratif et financier, pour les affaires générales dont les engagements et les liquidations précisés à l'article 1d).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 19 septembre 2011.

Fait à Limoges,
le 28 SEP. 2011

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Guerric LALIRE
M. Philippe VOISIN
Mme Christiane VASSEUR
M. Richard DHERBASSY
M. Robert LACOUR
M. André FARON
Mme Marie-thérèse CARADIAT
Mme Anne BRUGNERA
Mme Aurélie RINCHET
Mme Aurélie POUMEROL-GALLET
Mme Anne-Laure GUILLEBERT
M. David AGNIEL
M. Axel de GASSART
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/152/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Francine MEIER, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Alsace, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine MEIER, délégations sont également données à :

- Mme Marianne FONTOVA, Chef du service gestion des aides,
- M. Damien DEFRENNE, Chef du service contrôle

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Francine MEIER et Marianne FONTOVA et M. Damien DEFRENNE, délégation est donnée à Mme Myriam STEIG , technicienne supérieure de gestion à l'effet de signer – dans la limite de ses attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges
le 28 SEP. 2011

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Francine MEIER
Mme Marianne FONTOVA
M. Damien DEFRENNE
Mme Myriam STEIG
DRH
DFJL